



METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE PREVENTION LIEES AUX ÉCHAFAUDAGES

PUBLIC

Les compétences visées concernent différentes personnes :

- le responsable de la conception de l'échafaudage,
- le responsable du montage de l'échafaudage,
- le responsable de l'exploitation (réception, maintenance),
- le salarié travaillant sur l'échafaudage.

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre les mesures de prévention des accidents et maladies professionnels liées à l'installation d'échafaudages de pied conformément aux dispositions de la recommandation R 408 de la CNAMTS.

CONTENU

Les référentiels de compétences constituent la base du cahier des charges national de formation. Ils sont déclinés selon les 4 catégories d'activité citées ci-dessus (consulter le site de la CNAMTS).

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés.
- Apports théoriques.

DUREE

Ces durées comprennent la théorie + la pratique. Voir détails dans la convention Carsat.

- Conception : 5 jours
- Montage-démontage : 2 à 4 jours
- Exploitation : 2 jours
- Utilisation : 1 jour

FORMATEURS : Organismes de formation engagés par convention avec la branche AT/MP de la CNAMTS

Le réseau prévention de la Branche AT/MP s'engage dans des conventions de partenariat avec des organismes de formation sur ce socle commun.

La liste des organismes de formation engagés par convention avec la branche AT/MP à respecter le cahier des charges « Echafaudages » dans leur programme de formation est consultable sur le site de la CNAMTS : <http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr> rubrique « S'engager en prévention/formation des salariés »

ACTESUR	ZAC des Tourelles 90120 MORVILLARS	03 84 56 16 23 actesur@wanadoo.fr
GPS PREVENTION	Centre d'activités nouvelles 210 Avenue de Verdun - BP 400 39100 DOLE Cedex	03 84 82 88 50 contact@gps-prevention.com
OPPBTP	8 Rue John Perse 21000 DIJON	03 80 78 95 20 gerard.sandres@oppbtp.fr
BTP FORMATIONS	1 rue des Pierres 71400 AUTUN	03 85 52 46 50 btp.formations@wanadoo.fr

INSCRIPTION

Contactez directement ces organismes.